

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AC54

présenté par  
Mme Buffet

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 8 par les mots :

« , dans le respect des droits des auteurs et des artistes interprètes ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir la rédaction issue de la première lecture à l'Assemblée Nationale en y ajoutant la nécessité de respecter les droits des auteurs et des artistes interprètes.